

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 19 AVRIL 2018



Le Conseil d'Administration de l'IEP s'est réuni le 19 Avril 2018 dans les locaux de l'I.E.P. au 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

### ***Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :***

Le Président : (préside les points 1 et de 3 à 14 de l'ordre du jour)

- M. BUR : procuration de M. DEBEVE

Le Vice-Président (préside les points 2 et 3 de l'ordre du jour)

- M. KAHN

Le Directeur :

- M. ECKERT

Pour les personnalités extérieures :

- M. GRIMONPREZ : procuration de M. FRIEDERICH

- Mme HAGENMULLER, représentant M. GAUTIER, Directeur Général des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

- M. KAHN

- Mme PIETRZYK : procuration de M. DUHAMEL

Pour les enseignants :

- M. BLAZY

- Mme DE LASALLE : procuration de M. FABREGUET

- Mme DELANNAY : procuration de M. LASSERRE CAPDEVILLE et M.KOVAR

- Mme WILLMANN : procuration de Mme ROIRON et Mme HAMELIN

- M. TORREIRO-LAREO : procuration de M. FERTIKH

Pour les représentants des personnels :

- M. KIFFER

- Mme DUCLOS

Pour les représentants des étudiants :

#### **- 1<sup>er</sup> cycle**

- Mme FROMONOT

- M. DALIGAULT

- Mme DE LONGRAYE

#### **- 2<sup>nd</sup> cycle**

- M. JACQUET

- Mme SCHOTT
- M. KRAUSZ
- M. MOREAU
- M. FREIS
- M. CABRERA

Pour les membres invités :

- Mme AQUATIAS, Directrice des études pour le premier cycle
- M. PETEV, Directeur des études pour le second cycle
- Mme GRANDHOMME, Responsable du service des études
- Mme HMAE, Responsable administratif et financier
- M. STOLLE, gestion des CA, Secrétaire de séance

Excusés

- Mme ROBITAILLIE

-----

Monsieur le Président Dominique BUR salue les nombreux membres présents. Le quorum étant atteint, il ouvre la réunion du Conseil.

### **1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2018**

Deux demandes de rectification du procès-verbal de la séance du 22 février 2018 ont été présentées par Monsieur Yoann JACQUET.

Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote sur la version rectifiée.

**Le procès-verbal de la séance du 22 Février 2018 intégrant ces modifications est adopté à l'unanimité.**

### **2 - Cooptation d'une personnalité désignée à titre personnel**

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que lors du dernier Conseil d'Administration, 4 personnalités extérieures avaient été cooptées mais que le mandat de Monsieur le Président Dominique BUR se termine en avril 2018. Monsieur Gabriel ECKERT propose de le coopter à nouveau. Monsieur le Président Dominique BUR confirme son souhait de continuer à participer au Conseil d'Administration. Monsieur Gabriel ECKERT se réjouit de cette décision. Il souligne que le travail se fait en parfaite coopération entre la direction et la présidence du Conseil et que l'IEP dispose, au travers du Président Dominique BUR, d'un soutien fort.

A l'issue de cette intervention, Monsieur Dominique BUR quitte la salle des Conseils et laisse la présidence à Monsieur Didier KAHN qui rappelle que le curriculum vitae du Président Dominique BUR a été diffusé aux membres du Conseil d'Administration. Il passe ensuite au vote. Suite à la demande de Madame Agnès DUCLOS, celui-ci interviendra à bulletins secrets.

**La candidature de Monsieur Dominique BUR est approuvée à l'unanimité des 28 suffrages exprimés.**

### **3 - Election du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration.**

Monsieur Didier KAHN indique que Monsieur Dominique BUR est candidat à la Présidence du Conseil d'Administration. Aucune autre candidature n'ayant été présentée, il propose de passer au vote.

**A l'issue du vote, Monsieur Didier KAHN Indique qu'il y a eu 28 suffrages exprimés et que Monsieur Dominique BUR est élu en tant que Président du Conseil d'Administration avec 27 voix pour et une abstention.**

Monsieur le Président Dominique BUR revient dans la salle des Conseils et reprend la Présidence du Conseil d'Administration.

Monsieur Gabriel ECKERT remercie les membres du Conseil pour l'élection du Président. Il redonne la parole à Monsieur le Président Dominique BUR qui propose de passer à l'élection du Vice-Président et précise que Monsieur Didier KAHN est candidat. Celui-ci quitte provisoirement la salle des Conseils. Le vote a lieu à bulletins secrets.

Madame Catherine HMAE indique qu'il y a 29 votants car Monsieur Dominique BUR a une procuration et que Monsieur Didier KAHN ne prend pas part au vote.

**A l'issue du vote, Monsieur le Président Dominique BUR indique qu'il y a eu 29 suffrages exprimés et que Monsieur Didier KAHN est élu en tant que Vice-Président du Conseil d'Administration avec 28 voix pour et une abstention.**

Monsieur le Président Dominique BUR remercie les membres pour la cooptation et l'élection du Président et Vice-Président du Conseil d'Administration et se réjouit du travail accompli depuis 2014. Il redonne la parole à Monsieur Gabriel ECKERT.

#### **4 - Informations du Directeur**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que ses informations porteront sur trois points dont deux concernent l'activité du réseau des Sciences Po.

- 1) Les 7 Sciences Po du concours commun et ceux de Bordeaux et de Grenoble ont créé l'Assemblée des 9 Sciences Po de région afin de favoriser la coopération entre ces 9 IEP. Le Directeur de l'IEP de Paris, Monsieur Frédéric MION, a été informé de cette initiative qui est complémentaire à l'action de l'IEP de Paris.

L'objectif est de donner un interlocuteur au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour les enjeux communs aux 9 IEP. Dans cette logique de communication, Monsieur Gabriel ECKERT signale qu'il a rencontré la directrice générale de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion professionnelle, Madame Brigitte PLATEAU et rencontrera Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour lui présenter cette nouvelle Assemblée.

Par ailleurs, l'Assemblée des 9 Sciences Po de région permet de mener un travail de coopération entre les Instituts. Celui-ci débouchera notamment sur une réflexion de grande envergure sur l'avenir des Sciences Po à l'horizon 2030. Des travaux sont également menés, au plan juridique, en vue d'un toilettage des décrets de 1989 qui régissent les IEP.

- 2) Par ailleurs, le réseau des Sciences Po du concours commun a 10 ans. Cet anniversaire sera fêté par une cérémonie, le 14 juin 2018, à Paris, à la Maison du Barreau en présence de Madame Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des représentants des Instituts, des diplômés des Instituts et de l'ensemble des partenaires.
- 3) Enfin, Monsieur Gabriel ECKERT dresse un rapide bilan du concours spécial de 2<sup>ème</sup> année qui vient de se dérouler. Il souligne que les conditions de recevabilité - une 1<sup>ère</sup> année de licence validée avec une moyenne de 14/20 au moins - n'ont pas empêché un nombre important de candidats mais ont garanti l'excellence de ceux-ci. Il rappelle par ailleurs que cela visait également à attirer des candidatures d'étudiant.e.s issu.e.s de BTS et de DUT.

Plus précisément, il y a eu 70 dossiers de candidature, 43 étudiants ont été déclarés admissibles, et 41 se sont présentés aux auditions alors même qu'ils venaient de toute la France et notamment de Bordeaux, Grenoble et Nantes, ce qui prouve notre attractivité. Au terme des auditions, 17 candidats ont été retenus en liste principale et 16 sur liste complémentaire. Plusieurs d'entre eux sont issus de BTS et de DUT, d'autres de L1 et de CPGE.

Un débat s'instaure. A la question de Madame Anne-France DELANNAY, Monsieur Gabriel ECKERT répond qu'il n'y aura pas d'accompagnement spécial pour ces étudiants mais que l'équipe de direction sera vigilante s'il y a des difficultés d'intégration.

Monsieur Kévin KIFFER demande combien de candidats étaient issus de BTS. Monsieur Gabriel ECKERT répond qu'ils n'étaient pas nombreux (10 environ) et qu'en outre la communication vers les BTS et DUT est plus difficile que vers les CPGE.

## **5 - Accord relatif à l'utilisation de la marque « Réseau ScPo »**

Monsieur Gabriel ECKERT précise que le réseau du concours commun s'est diversifié et a souhaité dépasser son appellation actuelle liée au concours commun. Toutefois pour utiliser le signe ScPo, dérivé de la marque « Sciences Po », propriété de la FNSP et de Sciences Po Paris, il fallait l'accord de ceux-ci. Cet accord s'est formalisé dans la présente convention de licence de marque, établie après une longue négociation. Il s'agit d'une licence exclusive, de longue durée, sans contrôle sur les utilisations de la marque. Le nouveau logo sera dévoilé lors de la cérémonie des 10 ans du concours commun.

Monsieur Gabriel ECKERT répond à Monsieur le Président Dominique BUR que les directeurs des IEP de Bordeaux et Grenoble sont signataires de la convention pour des raisons d'opposabilité, bien que non concernés par la concession d'utilisation de la marque.

**A l'issue du débat, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.**

## **6 - Contrat de concession ayant pour objet de confier à un prestataire la préparation au concours commun de 1ère année du réseau des 7 IEP**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que, pour confier une nouvelle fois ce service à un opérateur économique, les sept Directeurs des IEP du concours commun ont jugé nécessaire d'organiser une mise en concurrence. Le Conseil d'Administration de décembre s'est ainsi prononcé sur la convention mettant en place un groupement de commande à cette fin. Sur cette base a été organisée une mise en concurrence conformément à la procédure de passation des contrats de concession.

Dans le cadre de cette mise en concurrence, deux candidats se sont présentés : le CNED et VN PARTICIPATIONS. Les candidatures et les offres ont été examinées par le service des marchés de l'IEP de Lyon et les directeurs des sept IEP du concours commun. Les critères du choix ont été la qualité pédagogique des prestations de préparation au concours commun, le niveau des tarifs sociaux proposés au profit des préparateurs boursiers et le montant de la participation financière versée par le cocontractant aux sept Sciences Po du concours commun pour le programme PEI. L'offre de VN PARTICIPATION a été retenue car les tarifs pour les boursiers étaient moins élevés que ceux du CNED et sa contribution pour les établissements plus importante que celle du CNED. Sur le premier des critères, non hiérarchisés, les offres ont été jugées équivalentes. En raison de la différence enregistrée sur les deuxième et troisième critères, les directeurs ont classé en 1<sup>re</sup> position VN PARTICIPATIONS et en 2<sup>ème</sup> position le CNED, conformément au rapport d'analyse des offres de l'IEP de Lyon.

Un débat s'instaure. A la question de Madame Anne-France DELANNAY sur la rétrocession pour le programme PEI, Monsieur Gabriel ECKERT répond que la rémunération de VN PARTICIPATIONS comprend une part forfaitaire et part par élève. Il répond également à Monsieur Yoann JACQUET que la prochaine mise en concurrence aura lieu en 2021. Il s'agit d'une convention triennale, donc de courte durée afin de stimuler la concurrence entre les opérateurs économiques.

Madame Agnès DUCLOS pose la question de la spécificité de la préparation par rapport à celle du programme PEI. Madame Anne France DELANNAY lui répond que les contenus sont différents. La préparation constitue cependant un soutien au programme PEI dont le budget est passé d'environ 50.000 à 150.000 € en trois ans. Madame Agnès Duclos ajoute que le tarif pour les boursiers est trop élevé. Monsieur Gabriel ECKERT répond que c'est pourquoi l'on augmente le budget de PEI afin qu'il concerne plus d'élèves.

Monsieur Simon FREIS pose la question du montant de la rétrocession et Monsieur Gabriel ECKERT lui répond qu'elle dépend, pour sa partie variable, du nombre de préparateurs.

**A l'issue de ce débat, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté avec 3 abstentions.**

### **7 - Convention avec l'ENA relative au master mention « Administration publique, parcours Administration comparée et action économique »**

Monsieur le Président Dominique BUR rend la parole à Monsieur Gabriel ECKERT qui indique qu'il s'agit là de reconduire un parcours de la mention en Administration publique cogéré avec l'ENA. Jusqu'à présent cette formation n'était ouverte qu'aux étudiants du cycle international long de l'ENA. La convention ouvre désormais la formation aux élèves issus des trois voies du concours d'accès à l'ENA qui souhaitent, en même temps que la formation à l'ENA, faire un master et, tout particulièrement, rédiger un mémoire de recherche.

**A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.**

### **8 - Convention avec la Faculté des Sciences économiques et de gestion**

La parole est donnée à Monsieur Joël PETEY pour la présentation de ce point. Il indique que la convention prolonge ce qui a été fait avec la Faculté des Sciences sociales et offre la possibilité dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> année du diplôme de suivre une licence d'économie en enseignement à distance. Pour la validation de la licence, on combine les résultats de la 3<sup>ème</sup> année et de la licence.

Monsieur Gabriel ECKERT insiste sur le fait que la convention valorise le fait que Sciences Po Strasbourg soit une composante de l'Université. On avait déjà tiré parti de cela en Master et on développe cela en Licence ce qui permet aux étudiants des formations et des diplômes supplémentaires.

Madame Agnès DUCLOS pose la question du mode de paiement du suivi des mémoires pris en charge par l'IEP. Monsieur Joël PETEY lui répond qu'il s'agit du paiement d'heures relevant du référentiel d'activités.

Madame Anne France DELANNAY salue cette convention qui permettra de lever un des obstacles en ce qui concerne l'accès des étudiants du diplôme de Sciences Po Strasbourg au double diplôme avec l'Université Charles de Prague.

Monsieur Kevin KIFFER demande à disposer de référents dans les composantes afin de pouvoir orienter les étudiants. Monsieur Gabriel ECKERT approuve cette demande.

**Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.**

### **9 - Convention avec l'Armée de terre**

Monsieur Joël PETEY précise que le dispositif mis en place par l'Armée de Terre prend la forme d'un second semestre de formation et de pratique au sein d'écoles d'application (Saint Cyr) à destination de l'encadrement dans l'armée. Les étudiants concernés (en 5<sup>ème</sup> année ou en Master 2) pourront suivre la formation qui viendrait valider le stage si les examens sont terminés en février. Le dispositif concerne 30 places pour une cinquantaine de grandes écoles.

**Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté avec 1 abstention.**

## **10 - Calendrier prévisionnel 2018/2019 pour le diplôme de l'IEP**

Le point est présenté par Madame Christine AQUATIAS : Début des cours le 17 septembre en 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année et le 14 septembre en 1<sup>ère</sup> année avec 12 semaines de cours (y compris la job week) et une interruption d'une semaine à la Toussaint. La 13<sup>ème</sup> semaine permet de rattraper les cours et conférences de méthode. A compter du 7 janvier : 2 semaines d'examens puis reprise des cours le 21 janvier. La semaine européenne pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> année aura lieu du 11 au 15 février 2019 puis les cours reprennent du 25 février au 29 avril. Les examens commencent à la mi-mai pour durer 3 semaines. La date du concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année est le 25 mai.

A ces dates, il conviendra d'ajouter les dates du critérium et des colles.

Monsieur Yoann JACQUET fait part du fait que les deux semaines de vacances de Noël étaient certainement insuffisantes pour préparer le grand nombre d'examens de janvier qui se suivent de manière serrée. Il se félicite d'avoir pu en discuter avec Madame Anaïs HAMELIN car ces questions de calendrier ont un lien avec la question de l'innovation pédagogique et notamment de la valorisation du contrôle continu pour remplacer des examens.

Monsieur Gabriel ECKERT lui répond qu'il a pu réduire la durée des examens d'un peu moins d'une semaine au 1<sup>er</sup> semestre car il y a de plus en plus de contrôles continus. Cela constitue un des aspects de l'innovation pédagogique qui ne peut être menée à bien sans une simplification des examens. Il s'interroge sur la nécessité d'avoir autant de copies pour interclasser des étudiants qui ont passé un concours déjà très sélectif.

**Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.**

## **11 - Liste des masters 2 de l'Université de Strasbourg pouvant donner lieu à une délivrance de la 5ème année du diplôme de l'IEP**

Monsieur Joël PETEY explique qu'il s'agit d'une mise à jour de la liste des Masters de l'Unistra (hors IEP) qui permettent la validation de la 5<sup>ème</sup> année de l'IEP. Il précise que la liste n'est pas strictement close et permet de tenir compte des projets professionnels particuliers des étudiants afin de valider, au cas par cas, le choix d'un autre parcours de master.

Madame Anne-France DELANNAY se pose la question des cursus pour les professeurs des écoles. Monsieur Joël PETEY lui répond qu'il y a un éclatement avec une forte spécialisation dans les Masters d'enseignement (MEF).

**Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.**

## **12 – Modalités de contrôle des connaissances (MCC) pour l'année 2018-2019**

### **12. a - MCC en Masters 1 et 2 et pour la licence professionnelle (EAD)**

### **12. b - Règles dérogatoires aux MCC adoptées par la Commission Formation et Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que ce point a fait l'objet de très nombreux échanges entre les responsables de formation et la direction des études. Les MCC du point 12a traduisent la mise en place de la nouvelle offre de formation. Elles suivent les règles générales de l'Université auxquelles on peut faire une demande de dérogation. Le point 12b isole les règles dérogatoires à ces MCC à adopter en CFVU.

Monsieur Yannick CABRERA pose la question de la prise en compte en Master de la valorisation des missions de consulting dans le cadre de la junior entreprise de l'IEP. Il ajoute qu'elle lui semblerait souhaitable dans la mesure où ces missions ont un caractère professionnalisant et ne sont pas toutes rémunérées. Monsieur Gabriel ECKERT répond que les responsables pédagogiques des masters et des mentions n'ont pas jugé utile de le faire car en M2 l'intégration professionnelle se fait par les stages. Plus

largement, la validation pédagogique des engagements associatifs est déjà intégrée dans les règlements de 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année.

**A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité pour les deux sous- points.**

### **13 – Renouvellement de la convention relative au double diplôme de master mention « Etudes Européennes et Internationales » avec l'Université Jagellonne de Cracovie**

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que ce double diplôme fonctionne bien. Les étudiants passent la 4<sup>ème</sup> année à Cracovie et la 5<sup>ème</sup> à Strasbourg et obtiennent une double diplomation à l'issue de leur cursus.

La seule difficulté tenait à la nécessité de valider 180 ECTS et de détenir un diplôme de licence pour avoir accès à ce double diplôme, ce qui ne permettait pas d'y recruter des étudiants de l'IEP. Cette difficulté a été contournée puisque dorénavant les étudiants de l'Institut peuvent suivre, en 3<sup>ème</sup> année, une licence de sociologie ou une licence d'économie et de gestion.

Madame Marine DE LA SALLE confirme le très bon fonctionnement de la coopération de double diplôme et salue cette avancée.

**A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité**

### **14 - Relations Internationales : Accords d'échanges d'étudiants avec China Foreign Affairs University, Pékin (Chine)**

A titre liminaire, Monsieur Gabriel ECKERT tient à excuser Madame Caroline LEHNI qui est à Vancouver pour négocier des conventions avec des Universités canadiennes et nouer de nouveaux partenariats. Du fait des processus administratifs, parfois longs et complexes, seul l'accord avec China Foreign Affairs University est présenté, les 3 autres conventions – non présentées – sont retirées de l'ordre du jour.

**A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité**

### **15 - Divers**

Monsieur Nathan DALIGAULT exprime- en son nom et au nom de Clémence DE LONGRAYE – son regret quant à la décision du Directeur de banaliser les absences en conférence de méthode lors de la journée nationale d'action sociale, aujourd'hui. Monsieur Gabriel ECKERT prend acte de ce propos et estime inutile d'y répondre.

Monsieur Yannick CABRERA réagit aux propos de Monsieur DALIGAULT en donnant son avis personnel. Il souligne notamment que le rôle de l'Institut est aussi de favoriser l'éveil de la citoyenneté et la mobilisation sociale y participe. Monsieur Gabriel ECKERT prend acte de ce propos et estime, là encore, inutile d'y répondre.

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle la date du prochain Conseil d'Administration, à savoir le 12 juin.

Monsieur le Président Dominique BUR clôt le présent Conseil à 19h15.

**Le Directeur de l'IEP  
Professeur Gabriel ECKERT.**